

REPUBLIQUE DU SENEGAL



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

**Appel d'Offres International pour les travaux de construction du
pont de Dimat y compris les voies de d'accès
(RELANCE)**

N°D /1745 /A3

1. Cet Avis d'appel d'offres International fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal « l'AS » du 19 Décembre 2025.

2. L'Agence Des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, comme Maître d'Ouvrage Délégué, a obtenu un financement du programme de conversion de la dette du royaume d'Espagne, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de construction du pont de Dimat y compris les voies d'accès, en un (01) seul lot.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux cités ci-dessus.

Le délai d'exécution des travaux sera au maximum de douze (12) mois.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert uniquement aux entreprises de nationalité sénégalaise et ou espagnole. Les exigences relatives à la nationalité des entreprises habilitées à exécuter le Marché s'appliquent également à tous les sous-traitants intervenant dans l'exécution de celui-ci.

Les filiales et succursales d'entreprises étrangères ne sont pas éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès :
du secrétariat de la Direction de la passation de Marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence
Tel : +221 33 869 07 51
Email : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn; cthiam@ageroute.sn; nadiop@ageroute.sn
L'Unité de Gestion du Programme de Conversion de la Dette Sénégal-Espagne :
unite.de.gestion.sen@gmail.com ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00 à partir du **15 septembre 2026**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

☐ Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins 2 800 000 000 de Francs CFA auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

☐ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour des travaux de construction, de 17 000 000 000 de Francs CFA au moins au cours des trois (03) dernières années à partir de 2023 et ayant présenté une situation financière saine et positive. Dans le cas d'un groupement, les chiffres pour chacun des membres du groupement seront ajoutés pour déterminer si cette condition est remplie.

Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les entreprises de nationalité espagnole pour les trois (03) dernières années à compter de 2023 (2023, 2024 et 2025) ;

☐ avoir une expérience en tant qu'entreprise principale ou de sous-traitant pour la construction, au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2021 (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), d'au moins deux (2) projets de pont de nature et de complexité similaires (le linéaire minimum de 150 ml de portée) d'une valeur minimale chacune de 7 000 000 000 francs CFA. Pour cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés à hauteur d'au moins 75%.

☐ L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature du Maître d'Ouvrage et devront préciser :

- l'intitulé du projet,
- les principales caractéristiques,
- le montant des travaux,
- la période de réalisation,
- et toute information pertinente.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non

remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-dessous à compter du **15 Septembre 2026**.

Un exemplaire du Dossier d'appel d'offres sera disponible sur place pour une consultation gratuite par les candidats qui le souhaitent.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL au plus tard **le 03 Novembre 2026 à 10 heures 30 minute GMT**.

Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la salle de réunion de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessous **le 03 Novembre 2026 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Les membres de l'Unité de Gestion du PCDE assisteront à l'ouverture des plis en qualité de représentant du Programme

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de Francs CFA.

La garantie de soumission doit être valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres demeureront valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission des offres.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Agence des Travaux et de Gestion des Routes, sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence – Dakar – Téléphone : 33 869 07 51.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Moustapha FALL

